



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 13h30, le 18 décembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6

ÉTAIENT ABSENTS :

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Yves Roy, directeur général et greffier

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE :

Marielle Émond, greffière adjointe et trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 13h40.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. **RÉS. Ratifier le mandat d'expertise du local des Fermières / Le Groupe Gesfor – 912.50\$ + tx – Budget rég.**
3. **RÉS. Rectification de la résolution 07.11.18 concernant la cédule des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'exercice financier 2019.**
4. **RÉS. Adoption du Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat /Les Méchins – 96 829.\$ - Budget rég.**
5. **RÉS. Accepter regroupement des lots 65-70 & 65-68 (incluant la ruelle) – Canton Cap-Chat.**
6. **RÉS. Autoriser demande d'aide financière – Projet : Réfection d'un tronçon de 1,1 kilomètre sur la rue des Fonds – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet : Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).**
7. **RÉS. Autoriser demande d'aide financière pour la formation de 4 pompiers volontaires – Programme Pompier 1 dans le cadre du Programme offert par le ministère de la Sécurité publique.**
8. **RÉS. Autoriser la réparation du camion citerne / Centre du Camion Bouffard Inc. – 1 520.92\$ + tx – Budget rég.**
9. **RÉS. Octroi conditionnel du contrat de pavage de la rue des Fonds / Les Entreprises Mont-Sterling Inc. – 708 402.\$ + tx – Subvention MTO & emprunt.**
10. **RÉS. Autoriser demande d'appel d'offres pour l'achat d'un camion cube usagé.**
11. **RÉS. Adoption du Règlement no. 282-2018 décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2019.**
12. **RÉS. Adoption du Règlement no. 283-2018 décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2019.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée.

RÉS.33.12.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y retirant le point suivant :

5. Rés. Accepter regroupement des lots 65-70 & 65-68 (incluant la ruelle) – Canton Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.34.12.18

RATIFIER LE MANDAT D'EXPERTISE DU LOCAL DES FERMIÈRES / LE GROUPE GESFOR – 912.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU l'apparition de taches à certains endroits sur les murs du local des Fermières dénoncée à la ville au cours de l'été 2018;

ATTENDU QU'il y avait lieu d'intervenir en demandant l'analyse de ces taches;

ATTENDU QUE les services de « Le Groupe Gesfor » ont été retenus afin de prélever et analyser certains échantillons;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que :

- L'octroi d'un mandat d'expertise à la firme « Le Groupe Gesfor » de Rimouski **soit et est ratifié par le Conseil**;
- La **facture** découlant des travaux et analyses menés par « Le Groupe Gesfor », datée du 9 septembre 2018, au montant de **912.50\$ + taxes**, soit appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.35.12.18

RECTIFICATION DE LA RÉOLUTION 07.11.18 CONCERNANT LA CÉDULE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la résolution portant le numéro 07.11.18 intitulée « **Approuver cédule des séances ordinaires du Conseil municipal / Exercice financier 2019** » **soit rectifiée** de la façon suivante :

« **On doit lire : séance ordinaire du lundi, 6 mai 2019 au lieu de 2018.** »

ADOPTÉE

RES.36.12.18

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT/LES MÉCHINS – 96 829.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a procédé à la révision du Budget 2018 de l'Office municipal d'habitation Cap-Chat/Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la municipalité au Budget 2018 de l'OMH Cap-Chat/Les Méchins amendé le 16 novembre 2018 s'élève maintenant à 96 829.\$, représentant une augmentation de 472.\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **BUDGET RÉVISÉ 2018** de l'Office municipal d'habitation Cap-Chat/Les Méchins **soit et est adopté** et que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture datée du 4 décembre 2018**, au montant de **472.\$**; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.37.12.18

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET : RÉFECTION D'UN TRONÇON DE 1,1 KILOMÈTRE SUR LA RUE DES FONDS – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a pris connaissance des modalités d'application du Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat entend présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux admissibles dans la cadre du Volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce du projet sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu selon l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;
- **CONFIRME** son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le Volet AIRRL du Programme PAVL;
- **RECONNAÎT** que le non-respect de ces modalités entraînera la résiliation de l'aide financière;
- **AUTORISE** le directeur général et greffier de la Ville de Cap-Chat à signer tout document nécessaire à telle demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉS.38.12.18

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE 4 POMPIERS VOLONTAIRES – PROGRAMME POMPIER 1 DANS LE CADRE DU PROGRAMME OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnel minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le Programme Pompier 1, au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et **TRANSMETTE** cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.39.12.18

AUTORISER LA RÉPARATION DU CAMION CITERNE / CENTRE DU CAMION BOUFFARD INC. – 1 520.92\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la réparation de l'ancien camion citerne au Centre du Camion Bouffard Inc. de Matane, pour un montant de **1 520.92\$ + taxes**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.40.12.18

OCTROI CONDITIONNEL DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE DES FONDS / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 708 402.\$ + TX – SUBVENTION MTO & EMPRUNT

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres publié sur le site SEAO pour la réalisation de travaux de pavage sur la rue des Fonds dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales, la Ville de Cap-Chat a reçu l'offre suivante : Les Entreprises Mont-Sterling Inc. – 708 402.\$ + taxes;

ATTENDU QUE l'ingénieur mandaté par la Ville au dossier a vérifié la conformité de la soumission déposée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que, **CONDITIONNELLEMENT** à l'obtention de l'aide financière demandée au ministère des Transports via le Programme PAVL, Volet Redressement des infrastructures routières locales, le Conseil municipal accorde à Les Entreprises Mont-Sterling Inc., pour la somme de **708 402.\$ + taxes**, le contrat de pavage et divers travaux sur une section de la rue des Fonds, conformément aux plans et devis déposés au SEAO au soutien de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉS.41.12.18

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION CUBE USAGÉ

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une demande d'appel d'offres sur invitation écrite visant l'achat d'un camion cube usagé.

ADOPTÉE

RÉS.42.12.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 282-2018 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 282-2018** décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût, pour l'exercice financier 2019, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 282-2018** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.43.12.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 283-2018 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 283-2018 décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures, pour l'exercice financier 2019**, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 283-2018** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 14h24 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER